

La Révolte

N°66

Janvier 2021

«Le seul moyen d'affronter un monde sans liberté est de devenir si absolument libre qu'on fasse de sa propre existence un acte de révolte.» Albert Camus

« Faites ce que je dis et non ce que je fais ». En contractant la COVID 19, le Président de la République nous a donné l'occasion de constater, une fois de plus, que les gouvernants se croient toujours au dessus des règles qu'ils imposent aux communs des mortels. Les dirigeants du MODEM et de LREM étaient tous réunis pour un repas à l'Élysée¹, alors que la campagne médiatique battait son plein pour nous culpabiliser et imputer à notre manque de civisme la propagation du virus.

Mais il s'agissait d'un repas de travail, affirme la communication présidentielle. En fait, le repas avait pour objectif de préparer les élections régionales. Ainsi, apprend-on, au détour, que les plans de carrière politique font partie intégrante du « travail » de gestion du pays. Au-delà de la farce, un goût amer reste en bouche. Car la situation n'a rien de drôle.

La crise sanitaire a profondément affecté nos vies et aucune réflexion sur les causes profondes qui ont permis à un virus de se propager jusqu'à l'Antarctique ne semble émergée. Il faudrait prendre comme une fatalité moderne l'apparition de pandémies de ce type et accepter avec résignation la séquestration sanitaire, les crises économiques et sociales, les morts... et la facture que nous allons payer pour un vaccin – que d'aucun voudrait obligatoire – attendu tel un messie. Peu importe que la mondialisation et une société industrielle devenue folle soit à l'origine de tous ces maux, c'est l'industrie pharmaceutique qui doit nous sauver... Jusqu'au prochain virus.

Et celle-ci n'oublie pas de sauter sur l'occasion pour faire des bénéfices colossaux avec la complicité des gouvernements. Après des mois de communication sur la menace pour l'humanité que représente la COVID 19, on aurait été en droit de s'attendre à ce que tous les moyens soient réquisitionnés pour l'intérêt supérieur des peuples. Que nenni ! Les seuls moyens qui le sont, ce sont nos deniers. L'Europe a déboursé 2,4 milliards d'euros pour être prioritaire dans l'achat de vaccin² (il s'agit du droit d'achat, pas de l'achat lui-même !) et le Figaro³, qui ne peut être taxé d'officine anarchisante, dévoile que le prix coutant du vaccin - qui sera facturé par Sanofi aux alentours de 10 euros - est de... 2,50 euros. Des vaccins sortis à la hâte, alors l'Union Européenne s'est engagée à indemniser les laboratoires pharmaceutiques en cas d'effets secondaires inattendus. Et qui va essayer les plâtres en jouant aux cobayes non rémunérés ? Les patients des EHPAD, ces vieux qui ne sont même plus productifs et qui coûtent un « pognon dingue ». Du cynisme à l'état pur.



Voilà donc le monde d'après que l'on nous propose. Très prochainement, on va nous présenter la facture. Au sens propre comme au figuré. Alors que nos libertés fondamentales sont menacées et que des pans entiers de la société vont sombrer dans la précarité la plus extrême. Et cela, avec l'assurance, qu'une nouvelle pandémie pourra toujours voir le jour puisque le système qui a engendrée celle-ci n'a pas été modifié d'un iota. Bonne année !

¹ « Macron positif au Covid : mercredi soir, le long dîner de la majorité à l'Élysée », Nathalie Schuck, Le point, 18 décembre 2020.

² « Coronavirus : l'Europe mobilise 2,4 milliards pour précommander des vaccins », Enrique MOREIRA, Les échos, 4 juin 2020.

³ « Covid-19: le coût du vaccin développé par Sanofi et GSK sera «à moins de 10 euros», Jean-Yves GUERIN, Le Figaro, 5 septembre 2020.

Solidarité avec les mineurs de Tissouit (Maroc)

En 2019, dans la mine du Mont Aouâm à Mrirt, province de Khénifra, dans le Moyen-Atlas marocain, appartenant à la Compagnie Minière de Touissit (CMT), leader marocain dans la production de concentrés de plomb argentifère (société cotée à la bourse de Casablanca, avec principaux actionnaires la société OSEAD MAROC MINING, elle-même filiale du FONDS OSEAD, et la CIMR, Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites), les mineurs ont entamé un mouvement de revendication pour l'amélioration des conditions de travail et de leurs situations sociales, ainsi que la garantie des mesures de sécurité sanitaire indispensables.

Les syndicats, accourus pour encadrer le mouvement, avaient alors négocié un protocole avec la direction, en présence d'un représentant du Ministre de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement du Maroc (ministre membre du PJD, Parti de la Justice et du Développement, islamiste). En échange, les salariés devaient s'engager à augmenter de beaucoup leur productivité et à atteindre des objectifs de production supérieurs. Le patronat ne donne jamais rien gratuitement, il cherche toujours à augmenter son profit et donc notre exploitation... Un an après l'accord syndicat-patron, les travailleurs ont fait leurs comptes : eux ont respecté leur parole et ont atteint à 98% les objectifs de production inscrits dans le protocole, et ce malgré une année 2020 compliquée à cause de la crise Covid. Côté patron, c'est bien simple : rien. Il n'a rien mis en place de ce qu'il avait dit qu'il ferait...

Alors le 10 décembre 2020, les mineurs ont dit ça suffit, et sont passés à l'action directe pour faire pression sur le patron : 100 mineurs grévistes ont occupé la mine, à 700 mètres sous terre, 200 autres restaient en surface, alternant manifestations et sit-in de solidarité afin de populariser la grève et aussi organiser la logistique et le ravitaillement des occupants. Car le despotisme et l'entêtement de l'administration se sont exacerbés au point d'interdire l'approvisionnement en nourriture et en vivres destiné aux mineurs tenant le sit-in au fond de la mine.

Bien sûr cette situation était insupportable pour les syndicats : le non-respect du protocole par le patron alors que les ouvriers avaient travaillé plus, montre bien l'inutilité (et même la perversité) de ces négociations syndicat-patron. L'UMT (Union marocaine du Travail) et son organisation internationale (Industrial Global Union) ont donc contacté en urgence le Premier Ministre pour attirer son attention sur le risque que pourrait faire courir cette situation et sur l'urgence de déminer la situation en ouvrant de nouvelles négociations. Le message a été bien reçu puisque c'est Miloudi Moukharik, le Secrétaire Général de l'UMT, qui s'est déplacé en personne pour discuter avec le directeur de la mine.



CNT-AIT 3, rue de Boyrie - Pau www.cnt-ait-pau.fr

SUITE DE L'ARTICLE «SOLIDARITE AVEC les mineurs de Tissout»

Bien entendu, la première chose qu'a demandé le syndicat aux grévistes avant d'ouvrir les négociations c'est de suspendre leur grève d'occupation. Les grévistes ont donc abandonné la mine le 21 décembre, après tout de même 10 jours difficiles d'occupation.

Le leader d'Industrial Global Union a alors félicité : « l'UMT et les travailleurs pour les progrès accomplis. Saluons les étapes importantes vers le lancement des négociations. Nous exhortons l'entreprise à saisir l'opportunité d'engager un véritable dialogue avec le syndicat pour une production durable et le respect des droits légitimes des travailleurs. ». Il exhorte l'entreprise à saisir l'opportunité d'engager un dialogue : autrement dit le syndicat pleure auprès du patron pour que celui-ci accepte de leur parler, mais il n'a rien obtenu pour le moment.

Une nouvelle réunion de reprise des négociations devait débiter le 24 décembre pour discuter les demandes d'augmentation des salaires, d'amélioration des conditions de travail dans la mine, la question des travailleurs sous-traitants et intérimaires, et un engagement de la direction à respecter le droit d'association et de ne pas licencier les grévistes.

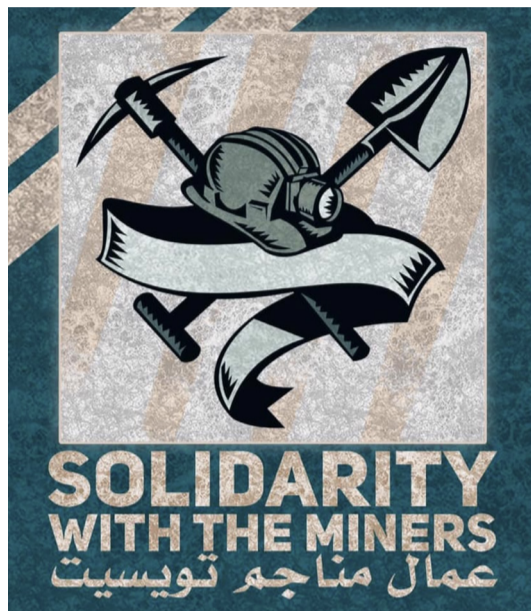
Espérons qu'ils ne seront pas trahis une nouvelle fois par les syndicats lors des négociations.

En attendant, pour leur apporter le maximum de soutien possible (car on ne peut pas les contacter directement), nous vous invitons à contacter la direction de la CMT.

Fax Direction Générale : +212 (0)5 22 78 68 71

E-mail : siege.cmt@cmt.ma

Téléphone : +212 (0)6 61 31 32 95 / (0)5 22 78 68 61



VIVE LE CHE! JEAN ORTIZ.

L'universitaire palois Jean Ortiz, fils de guérillero espagnol, continue de célébrer dans ce livre le révolutionnaire argentin. Il lui rend hommage en nous faisant découvrir la pensée du Che à travers ses discours, ses écrits, sa conception de la révolution cubaine, ses critiques prémonitoires en le devenir de L'URSS.....

Il nous raconte comment Guevara, altermondialiste avant l'heure, s'insurgeait avec une intransigeance absolue contre le capitalisme et l'exploitation de l'homme par l'homme. Il critique vertement ceux qui le salissent et lui crachent dessus, mais qui ne parviennent toujours pas à éteindre son étoile. Et pour cause ! Les pensées du Che, nous dit-il, ne sont-elles pas celles qui, traversant nos esprits et nos consciences, nous indiquent le chemin sur lequel il faut s'engager ? Celui d'un communisme "libertaire", afin que le rêve d'un monde meilleur devienne réalité et mette fin à la spéculation financière de la classe dominante.

Se sentant plus rebelle qu'en 68, Jean Ortiz, ancien correspondant de l'Humanité à La Havane, nous invite dans son ouvrage à redécouvrir ce que fut toute la vie d'Ernesto jusqu'à son assassinat en octobre 1967.

Préfacé superbement par le poète Serge Pey, j'ai beaucoup aimé ce livre écrit par un journaliste talentueux, ardent défenseur de justice sociale et de la liberté.

NOIR C NOIR

Ta révolte sur notre blog:
<http://comitedelarevolte64.over-blog.com>

L'avortement en Argentine

« *Aujourd'hui, nous sommes une société meilleure, qui élargit les droits des femmes et garantit la santé publique.* » - Président argentin Alberto Fernández sur Twitter à l'issue des résultats.

Le Sénat argentin vient de clore des années de débat en votant en faveur du droit à l'avortement. Au terme d'une nuit d'après discussions, la décision est tombée à 4h12 le 30 décembre : la loi sur l'avortement "légal, sûr et gratuit" a été adoptée, entérinant un droit que réclamaient depuis quinze ans un très grand nombre d'Argentins, femmes et hommes. Les sénateurs ont adopté le texte avec 38 voix pour, 29 contre, et une seule abstention. Pour les militants de la "marée verte" qui défendaient depuis si longtemps ce droit, et avaient encore connu un échec en 2018 avec le rejet par la chambre haute du projet de dépenalisation, ce vote est un bonheur sans aucune mesure.

« *L'ampleur de l'adhésion [des sénateurs] au projet de loi [...] dépasse les estimations les plus optimistes qui circulaient à l'ouverture de la session [...].* »

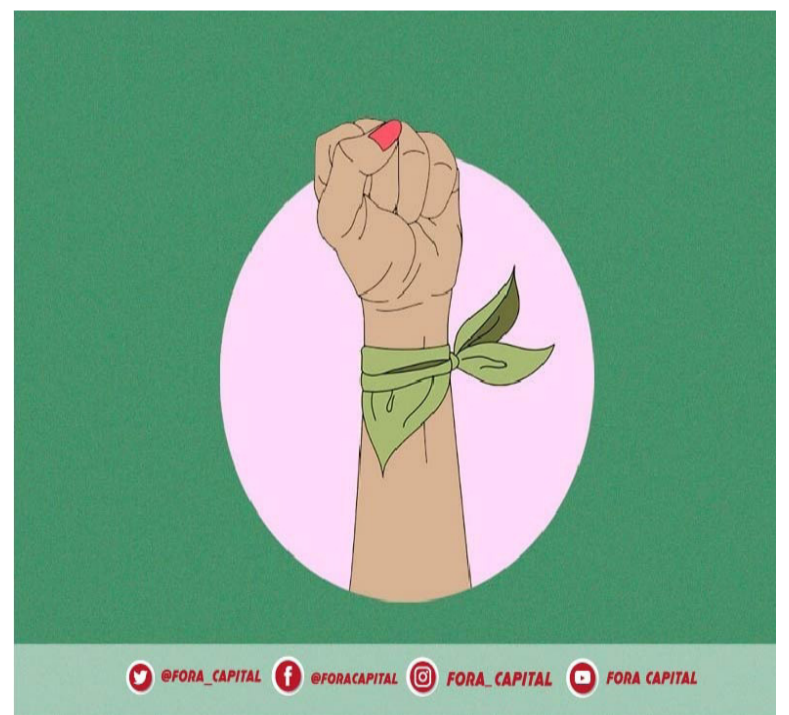
La session avait commencé à 4 heures de l'après-midi et s'est éternisée pendant douze heures. Dans l'intervalle, les Argentins se sont massés devant le palais du Congrès au cœur de Buenos Aires, pro et anti-avortement de part et d'autre de la place, dans l'attente de la décision. À l'annonce des résultats, les partisans du droit à l'IVG ont laissé éclater leur joie et leur émotion, parfois à travers des larmes, tandis que les tenants de l'interdiction d'avorter déploraient "la pire loi de la Terre", rapporte le correspondant d'El País. Des prêtres s'étaient joints au rassemblement côté bleu, la couleur des opposants à l'IVG, célébrant des messes improvisées au cours de la soirée.

Le texte adopté prévoit pour toutes les femmes et « personnes gestantes » (femmes et hommes trans) de plus de 16 ans la possibilité d'avorter sur simple demande. Il permet les avortements thérapeutiques jusqu'à la fin de la grossesse en cas de danger pour la santé de la personne enceinte et en cas de viol. L'avortement peut être réalisé par voie médicamenteuse ou chirurgicale, et dans un délai de dix jours maximal après la demande exprimée. Les mineures de moins de 13 ans doivent être accompagnées par au moins un de leurs parents ou un tuteur. Entre 13 et 16 ans, l'avortement est possible dans le cadre d'un article du code civil qui stipule que les personnes ayant « l'âge et la maturité suffisants peuvent exercer seules les actes permis par la loi », mais qu'en situation de conflit avec les représentants légaux, elles peuvent se faire assister par une aide juridique. L'IVG sera prise en charge par le système de santé argentin, et sera donc gratuite. Cependant, une ombre de taille : le texte permet l'objection de conscience des médecins et des institutions, ce qui peut constituer un obstacle pour les droits des femmes en favorisant le risque de non accès à l'avortement. Les médecins disposeront du droit de refuser de le pratiquer, mais leur établissement de santé devra dans ce cas diriger la patiente sans délais vers un autre hôpital ou une autre clinique.

Pour rappel, jusqu'ici, l'avortement n'était autorisé qu'en cas de viol ou de grand danger pour la vie de la mère, selon une loi datant de 1921. Hormis ces cas, l'avortement était pénalisé : entre un et quatre ans de prison pour la femme qui avorte et six ans pour ceux et celles l'ayant aidée. Selon le gouvernement, entre 370 000 et 520 000 avortements clandestins sont pratiqués chaque année dans ce pays de 44 millions d'habitants, soit, 29 000 par mois, 970 par jour, 40 par heure. Soit aussi par an, 38 000 femmes hospitalisées pour complications d'avortements clandestins et 20 % de décès en couches concernant les avortements.

Une immense victoire donc après des années de mobilisation, de manifestations gigantesques dans les rues, de déferlantes de foulards verts pour exiger Educación sexual par decidir, Anticonceptivos para no abortar, Aborto legal para no morir... Le 30 décembre 2020 est désormais une date historique en Argentine. C'est une victoire sur les réactionnaires de tous poils, catholiques et évangéliques, très présents tant dans les allées du pouvoir que dans les campagnes les plus éloignées. Ceux là-mêmes ont reçu l'appui du pape François, argentin, en plein débat au Sénat : sur @Pontifex, « le fils de Dieu est né rejeté pour nous dire que toute personne rejetée est un enfant de Dieu. Il est venu au monde comme un enfant vient au monde, faible et fragile, afin que nous puissions accepter nos faiblesses avec tendresse. » Pas très explicite, certes, mais interprété comme un rejet du texte présenté en cette fin d'année 2020.

Ainsi l'Argentine rejoint les quatre autres pays de la région, Cuba, l'Uruguay, le Guyana et la province de Mexico, les seuls à autoriser l'avortement sans condition en Amérique latine. Espérons que les forces vertes, puissent faire appliquer cette loi, malgré les obscurantistes anti-avortement, et qu'un vent mobilisateur souffle sur toute la région latino-américaine.



Patou

Sources : Le Monde Libertaire et Pagina 12